

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
Mme Porte

ARTICLE 1ER BIS

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en est à l'initiative »

les mots :

« les a adoptés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre à une équipe de soins d'utiliser les protocoles mis en place par une autre équipe de soin. Le fait de réserver l'exclusivité d'un protocole qui serait pertinent à la seule équipe qui en est à l'initiative ne paraît pas pertinent.